

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE GARONNE

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 031-213101561-20260303-DEL_09_2026-DE

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
9	10	9

Date de convocation 23 février 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX

◆ ◆ ◆ ◆

DÉLIBÉRATION : N° 09-2026
OBJET ; AFFECTATION DU
RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT DE
L'EXERCICE 2025 "BUDGET
COMMUNAL"

Le 03 mars 2026
à 18 heures

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée et OUDIN Céline, Mrs CLEMENÇON Christian, HUAN Marc, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme, M. MEUNIER Laurent et SAMAZAN Michel.

Absent excusé et représenté :

M. GOMBERT Jonathan a donné pouvoir à Marc HUAN

SECRETAIRE - Mme Renée DELEZAIVE

Madame le Maire, au vu des résultats du compte financier unique 2025 propose au Conseil Municipal l'affectation des résultats **suivante au budget primitif 2026 :**

Détail joint :

-Report en fonctionnement R002 = **53 821.51 €**



Après délibération, le conseil **ACCEPTE** à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Fait à Cox, le 03 mars 2026

Céline OUDIN, Maire

31156

Code INSEE

COMMUNE DE COX

Commune

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 031-213101561-20260303-DEL_09_2026-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Céline OUDIN, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 53 821.51 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	10
Nombre de membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	9
VOTES : Contre 0 Pour 9	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 351.37 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	48 470.14 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	53 821.51 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	54 182.74 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	32 000.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 53 821.51 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	53 821.51 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Céline OUDIN, Maire, compte tenu de la transmission, le 03/03/2026 et de la publication le 05/03/2026.

A Cox, le 03/03/2026.